

# L'écho du CSE DTSI

## Le collectif CGT au CSE DTSI

### titulaires :

Sylvie Amisse (DISU)  
Géraldine Candida (UPR SE)  
Laïla Chatraoui-Mouchrih (DSI)  
Nathalie Gomes (PFS)  
Rémy Chiménes (DSI)  
Joël Conte (DISU)  
Noël Dreano (UPR IdF)  
Fabrice Lebrun (UPR SO)

### suppléants :

Nora Laadri (PFC)  
Elisabeth Guibert (DSI)  
Laurent Bouix (DTR)

### représentant syndical :

Thierry ROY (DTR)

Date de parution  
5 juin 2023

## Edito : en télétravail on est au boulot !

Le télétravail s'est fortement développé. Ce n'est pas sans poser des questions. Entre autres la responsabilité d'Orange en cas d'accident chez soi en télétravail.

Lors de ce CSE la CGT a annoncé le rendu du jugement concernant une salariée de DTSI décédée suite à un accident à son domicile alors qu'elle télétravaillait.

La direction avait refusé de reconnaître l'accident et par suite le décès comme étant survenu au travail.

Le tribunal a annulé la décision de la direction et a reconnu l'imputabilité au service. Et ce alors qu'il était survenu au moment du déjeuner.

La tribunal a jugé que "son déjeuner à domicile doit être regardé comme constituant un prolongement normal de son activité en télétravail".

Quand on est en télétravail, ce qui nous arrive est considéré en lien avec le travail. Il ne faut donc pas

hésiter à déclarer tout accident, quel qu'il soit, comme un accident de travail.

Avec le télétravail, la direction fait peser sur les salariés les économies qu'elle réalise (surfaces de bâtiment, chauffage, électricité, ...). Pour la CGT, il n'est pas question que la direction "s'économise" en plus ses obligations de sécurité et les conséquences qui vont avec.



## Vision 360

Le CSE DTSI a été consulté sur la réorganisation des supervisions à Vision 360. L'avis qui a été rendu était négatif. Mais comme on s'en doutait, la direction va quand même le mettre en œuvre.

Les supervisions seront mutualisées. Le 24/7 de l'ETC (Lyon) va être supprimé, avec des propositions de postes en nombre inférieur aux postes supprimés. La suppression du 24/7 (ETC Lyon, superviseurs et pilotes SIPC à Nantes) va générer de fortes baisses de rémunération et fortement modifier les habitudes de

vie. Parmi les postes créés avec des promotions, aucun en 24/7, ce qui questionne sur l'avenir du 24/7.

Des négociations d'accompagnement vont débuter mi-juin. La CGT sera très attentive et va porter les revendications des salariés.

Les mobilisations des supervisions l'année dernière et ce printemps ont fait évoluer cette réorganisation. Si cela s'avère nécessaire, la CGT n'hésitera pas à appeler à la mobilisation pour défendre les revendications des salariés des supervisions et leur assurer un avenir.

## Il manque des emplois pour travailler dans de bonnes conditions

Lors du CSE DTSI de mai 2023 a été présenté le bilan GEPP 2022 (Gestion des Emplois et Parcours Professionnels). Pour la direction tout va bien et l'objectif est bien tenu : d'ailleurs les 4 mots "*automatisation, ajustements, optimisation et arbitrage*" sans autre explication suffisent à justifier la réduction ciblée du nombre d'ETP. En deux ans, la réduction de 1000 ETP à DTSI a contraint d'assurer les activités avec moins de personnels. Et seulement 66 recrutements externes.... En 2022 la réduction d'emploi a été supérieure à celle de 2007 qui était le cœur du plan NEXT, de sinistre mémoire...

Le recours à la sous-traitance (interne et externe) reste toujours élevé et assumé.

Aujourd'hui le parcours professionnel c'est l'adaptation continue et subie des collectifs aux réorganisations décidées par une direction sourde au mal-être des salariés. Processus dénoncé systématiquement par la CGT.

La direction fait donc le choix de ne pas prendre en compte (ou sous-évaluer) le retour des enquêtes triennales SECAFI et les rapports annuels de la médecine du travail et ce malgré l'indication de forte dégradation des conditions de travail, l'augmentation forte des risques psycho-sociaux en lien avec un sous-effectif récurrent.

La CGT a rappelé que la situation sociale que nous vivons a été entachée d'événements dramatiques au sein de Orange France durant l'année 2022 et ne peut malheureusement que confirmer ce retour aux catastrophiques années Lombard. Et l'exemple de ce qui est en cours à SCE (669 suppressions de postes) en est une expression !



## Réorganisation à la DSIP sous surveillance

Après l'abandon d'un projet de réorganisation à la DSIP portant sur la fusion des 3 domaines Accompagnement DTSI/GP/B2B avec un rattachement inédit à la DSI sur 2 managers différents, la direction a présenté une seconde version limitée à la fusion des Domaines Grand Public et B2B avec un manager unique.

En demandant une information consultation, les élus CGT ont dénoncé l'excuse des départs en TPS et porté la voix des salariés qui ne bénéficient pas de véritable plan de formation dans un contexte où l'activité ne cesse de périliter avec la fermeture des boutiques Orange maison mère en faveur de la filiale Générale De Téléphonie et avec les incertitudes sur le domaine En-

treprise liées aux suppressions de 669 postes à SCE.

Face à la baisse des effectifs de plus de 50% et aux inquiétudes des collègues sur leur avenir, le CSE a voté à l'unanimité la proposition de la CGT de rendre un avis négatif avec un suivi des impacts sur la formation, la charge de travail, les risques psychosociaux et les conditions de travail en CSSCT et en CSE durant plusieurs mois.

Les élus CGT du CSE seront vigilants sur la mise en œuvre de la transformation et le climat social au sein de la DSI

